l'élaboration, l'application et la coordination des programmes concernant la coopération économique et technique sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement;

b) De demander au Secrétaire général de la tenir régulièrement informée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés par l'Organisation dans la promotion de la coopération économique et technique sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement.

41e séance plénière
29 juillet 1983

1983/67. Décennie des transports et des communications en Afrique

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 291 (XIII) adoptée le 26 février 1977 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique[52], la résolution 2097 (LXIII) du Conseil du 29 juillet 1977, et la résolution 32/160 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1977, qui proclamait la Décennie des transports et des communications en Afrique,

Rappelant aussi la résolution 435 (XVII) adoptée le 30 avril 1982 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique[53],

Se référant à la résolution 1982/54 du Conseil, du 29 juillet 1982, et à la résolution 37/140 de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1982,

Considérant que le programme de la Décennie doit faire l'objet d'ajustements constants pendant le reste de la Décennie,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique[54] et le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique sur l'élaboration du plan d'action de la seconde phase (1984-1988) de la Décennie[55],

1. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'aide financière qu'ils ont apportée en vue de l'organisation de la cinquième réunion technique consultative qui doit se tenir du 6 au 8 mars 1984, et pour l'élaboration du plan d'action de la seconde phase de la Décennie des transports et des communications en Afrique;

2. *Fait appel* aux pays donateurs et aux institutions financières pour qu'ils participent pleinement et de façon constructive à la cinquième réunion technique consultative;

3. *Fait à nouveau appel* aux pays donateurs et aux institutions de financement pour qu'ils apportent un appui financier substantiel aux projets prévus dans le cadre de la Décennie et accordent une attention spéciale à la programmation, au financement et à l'exécution de projets intéressant les transports et communications et ayant une importance particulière pour les pays en développement africains sans littoral;

4. *Recommande* qu'en raison du succès des réunions techniques consultatives organisées pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du programme de la première phase, d'autres réunions techniques soient organisées aussitôt que possible après le lancement en 1984 de la seconde phase et, en tout état de cause, au plus tard au milieu de l'année 1985 pour les sous-secteurs ci-après des transports et des communications :

a) Radiodiffusion;

b) Services postaux;

c) Transports aériens;

d) Chemins de fer et transports ferroviaires;

5. *Prie* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission économique pour l'Afrique des ressources financières adéquates en redéployant les ressources ordinaires de l'Organisation afin de lui permettre :

a) D'organiser les quatre réunions techniques consultatives visées au paragraphe 4 ci-dessus;

b) D'entreprendre des études sur l'harmonisation et la coordination des différents modes de transports et de communications;

c) De préparer, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, une étude sur les besoins de main-d'œuvre de tous les pays africains pour tous les modes de transports et de communications;

d) D'élaborer d'urgence, dans le domaine des transports et des communications, des programmes intéressant particulièrement les pays en développement africains sans littoral;

e) D'organiser en janvier 1984 la quatrième session de la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification;

6. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de veiller à l'application de la présente résolution et de soumettre régulièrement au Conseil économique et social un rapport intérimaire sur l'exécution du programme prévu pour la Décennie.

41e séance plénière
29 juillet 1983

1983/68. Conditions climatiques et sécheresse en Afrique

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 37/147 du 17 décembre 1982, sur l'assistance aux régions victimes de la sécheresse à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan, 37/165 du 17 décembre 1982, relative à la réalisation du

---

[52] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, soixante-troisième session, Supplément n° 7* (E/5941), vol. I, troisième partie.

[53] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément n° 11* (E/1982/21), chap. V.

[54] A/38/259-E/1983/79.

[55] A/38/263-E/1983/80, annexe.

programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne, et 37/216 du 20 décembre 1982 concernant l'application dans la région soudano-sahélienne du Plan d'action pour lutter contre la désertification[56],

Rappelant aussi la résolution 239 (XI) concernant la sécheresse dans la zone soudano-sahélienne, adoptée le 23 février 1979 par la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique[57],

Conscient du fait que la sécheresse, qui a sévi dans la région du Sahel au cours des années 70, frappe aujourd'hui durement trente-quatre pays africains, dont vingt-quatre parmi les moins avancés et quelques-uns situés en dehors de la région soudano-sahélienne et de la région désertique du Kalahari,

Sachant que la sécheresse est désormais un phénomène naturel chronique, dont les causes, la fréquence et les tendances sont actuellement difficiles à déterminer et doivent être étudiées scientifiquement,

Ayant à l'esprit la relation linéaire qui existe entre la sécheresse, la désertification et le sous-développement,

Rappelant en outre la résolution 446 (XVII) adoptée le 30 avril 1982 par la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique[58],

Profondément préoccupé par l'aggravation des conditions climatiques et les terribles effets de la sécheresse récurrente, de l'érosion, des cyclones et de la famine sur les peuples d'Afrique et sur l'économie africaine en général,

1. *Prie instamment* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'organiser une table ronde scientifique spéciale, à laquelle seraient invités tous les Etats membres de la Commission et qui réunirait des spécialistes originaires des pays invités et des spécialistes internationaux de la climatologie, des ressources en terres, en eau et en sols, de l'écologie et de l'environnement, consacrée aux problèmes que posent les conditions climatiques en Afrique, afin d'examiner les causes, la fréquence, les tendances et les effets de la sécheresse sur l'économie africaine et de proposer les mesures à prendre à court, moyen et long terme pour résoudre le problème;

2. *Fait appel* aux organes, organisations et organismes compétents du système des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'à l'Organisation de l'unité africaine et aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, pour qu'ils collaborent activement avec la Commission économique pour l'Afrique dans l'accomplissement de cette tâche urgente;

3. *Demande* aux gouvernements des pays africains de donner un rang de priorité élevé, par l'allocation de ressources tant financières qu'humaines, au problème posé par la variabilité climatique dans ces pays, de manière à faciliter la planification des mesures à prendre en vue de se prémunir contre la sécheresse, l'érosion, les cyclones, la famine et leurs répercussions;

4. *Prie* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission économique pour l'Afrique des ressources financières adéquates, en redéployant les ressources ordinaires de l'Organisation, pour lui permettre d'entreprendre cette tâche d'extrême importance;

5. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de présenter au Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1984, un rapport sur l'aboutissement de la table ronde scientifique consacrée aux conditions climatiques de l'Afrique;

6. *Demande* à la communauté internationale d'octroyer des ressources financières adéquates aux pays touchés par la sécheresse et la désertification, ainsi qu'aux institutions engagées dans la lutte contre ces phénomènes.

41e séance plénière
29 juillet 1983

1983/69. Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique

Le Conseil économique et social,

Notant les résolutions 230 (XXXVIII) et 234 (XXXIX) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, des 1er avril 1982[59] et 29 avril 1983[60], relatives à une décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique couvrant les années 1985 à 1994,

Rappelant la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, du 5 décembre 1980, dont l'annexe contient la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et en particulier les objectifs de développement fixés pour les secteurs des transports et des communications,

Convaincu de l'importance capitale de tous les modes de transport en tant qu'agents du développement économique, et donc de l'intérêt que présentent l'amélioration et le progrès de leur infrastructure et de leurs services à un rythme qui corresponde à la croissance prévue dans les secteurs de l'économie créant la demande de transports, ainsi que de l'importance des communications dans la modernisation des transports et des autres secteurs de l'économie,

[56] A/CONF.74/36, chap. I.

[57] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 3* (E/5253), troisième partie.

[58] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément n° 11* (E/1982/21), chap. V.

[59] *Ibid., Supplément n° 10* (E/1982/20), chap. IV.

[60] *Ibid., 1983, Supplément n° 12* (E/1983/43), chap. IV.